



AVIS DE CONSULTATION

N°.005../DAF/DG/2025 du 30/11/2025

La Direction Générale de l'Agence Nationale du Foncier Urbain « ANFU » sise : Cité 380 logements Said Hamdine, N°01 Commune de Bir Mourad Raïs - Alger, lance un avis de consultation relative aux :

Assurances du patrimoine mobilier et immobilier, parc roulant et des responsabilités de l'Agence Nationale du Foncier Urbain « ANFU » ANNEE 2026

La présente consultation s'adresse exclusivement aux compagnies d'assurance disposant de l'agrément délivré par le Ministère des Finances.

Les candidats qualifiés et intéressés par le présent avis sont invités à se présenter au siège de l'ANFU, auprès de la Direction de l'Administration et des Finances, munis de leurs cachets ronds, afin de retirer le cahier des charges.

Les compagnies d'assurances intéressées sont invitées à retirer le cahier des charges contre un versement de la somme de cinq mille (5.000,00) Dinars Algériens non remboursable, à verser auprès du Département Finances et Comptabilité / La Caisse, représentant les frais de reprographie par le représentant du soumissionnaire dûment mandaté conformément à l'article 63 du décret présidentiel N°15-247 du 16 septembre 2015 portant réglementation des marchés publics, auprès de la Direction Générale de l'ANFU, sise : Cité 380 logements Said Hamdine, N°01 Commune de Bir Mourad Raïs - Alger,

Les offres doivent être composées :

- 1- D'un dossier de candidature : voir article 09.A du cahier des charges.
- 2- D'une offre technique : voir article 09.B du cahier des charges.
- 3- D'une offre financière : voir article 09.C du cahier des charges.

A /Le dossier de candidature comprendra :

Le dossier de candidature comprendra les documents usuels prévus par la réglementation :

- La copie de l'agrément de la société d'assurance délivré par le Ministère des Finances ;
- Les Copies du registre de commerce et des statuts ;
- Les bilans comptables des trois derniers exercices (2022-2023-2024) comprenant l'actif, passif et comptes des résultats dûment visés par l'inspecteur des impôts
- 03 attestations de bonne exécution dans le domaine des assurances des établissements publics et/ou privés.
- Une déclaration de candidature dûment renseignée au stylo, signée datée et cachetée par le soumissionnaire (selon modèle ci-joint) ;
- Une déclaration de probité dûment renseignée au stylo, signée et datée cachetée par le soumissionnaire (selon modèle ci-joint) ;

- Extrait du casier judiciaire datant de moins de trois mois du dirigeant de droit ou de son représentant dûment mandaté ;
- Le numéro d'identification fiscale « NIF » ;
- L'extrait de rôle apuré encours de validité portant le NIF ;
- L'attestation de mise à jour CNAS encours de validité ;
- La délégation de pouvoir pour les personnes habilitées à engager le soumissionnaire dûment signé par le dirigeant de droit ;
- L'attestation de dépôt légal des comptes sociaux exercice 2024 délivrée par les services du centre national au registre de commerce.



B / L'OFFRE TECHNIQUE COMPRENDRA :

- La déclaration à souscrire dûment renseignée au stylo, signée datée et cachetée par le soumissionnaire (selon modèle ci-joint) ;
- **Le mémoire technique justificatif, pièce exigée obligatoire et éliminatoire modèle de la compagnie ;**
- L'engagement renseigné au stylo, daté, cacheté et signé par le soumissionnaire relatif à la participation bénéficiaire ; **document obligatoire servant à l'évaluation, non complémentaire.**
- L'engagement daté renseigné au stylo, cacheté et signé par le soumissionnaire relatif au taux de la renonciation à l'application de la règle proportionnelle ; **document obligatoire servant à l'évaluation, non complémentaire.**
- Le présent cahier des charges original paraphé par le soumissionnaire sur toutes ses pages, signé, daté et cacheté portant à la dernière page la mention manuscrite « **lu et accepté** ». **Obligatoire**

C/L'OFFRE FINANCIERE COMPRENDRA :

- La lettre de soumission renseignée au stylo, signée, datée et cachetée par le soumissionnaire (selon modèle ci-joint) ;
- Les bordereaux des conditions de couvertures et de prix (prix unitaires) dûment Renseigné au stylo, signé, daté et cacheté par le soumissionnaire ;
- Le bordereau récapitulatif des primes de l'offre dûment renseigné au stylo, signé, daté et cacheté par le soumissionnaire.

NB : Les soumissionnaires devront joindre le projet de la police d'assurance flotte automobile avec détail par véhicule à défaut l'offre financière complète sera rejetée.

Les trois enveloppes visées ci-dessus sont mises dans une autre enveloppe anonyme, ne comportant que les indications suivantes :

CONSULTATION N°005./DAF/DG//2025

RELATIVE A L'ASSURANCE DU PATRIMOINE MOBILIER ET IMMOBILIER, PARC ROULANT ET DES RESPONSABILITES

– AGENCE NATIONALE DU FONCIER URBAIN –

« À n'ouvrir que par la commission d'ouverture des plis et d'évaluation des offres »

La durée accordée pour la préparation des offres est de **Huit (08) jours**, à compter du **30/11/2025**.

La date fixe et l'heure limite de dépôt des offres sont fixées au dernier jour de préparation des offres, **soit le dimanche 07/12/2025, de 08h00 à 12h00.**

Les soumissions qui parviennent après la date de dépôt des plis ne seront pas prises en considération.

Les soumissionnaires sont conviés à assister à l'ouverture des plis, qui aura lieu en séance publique, le même jour correspondant à la date fixe du dépôt des plis à 13h00 à l'adresse précitée.

Les candidats restent tenus par leurs offres pendant une période de 90 jours à compter de la date de dépôt des plis.